

Séance du 29 mai 2024

Délibération n° 2024/42

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de La Roche-sur-Yon et La Roche sur Yon Agglomération – UNEDIC Gaston Ramon

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

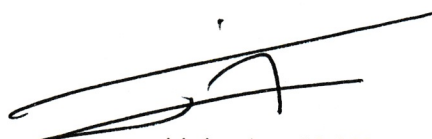
Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de requalifier une friche urbaine approuvée par le Conseil d'Administration du 27 novembre 2019,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de La Roche-sur-Yon, La Roche sur Yon Agglomération et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la requalification d'une friche urbaine – UNEDIC Gaston Ramon,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Reçu en Préfecture  
Département de la Vendée  
DCPAT

Le

07 JUIN 2024

COURRIER ARRIVÉ LE